



---

## **Réforme III de l'imposition des entreprises (RIE III) : Oui à l'attractivité de la Suisse, non à son appauvrissement!**

### **Texte de la résolution**

Le Parti socialiste neuchâtelois demande au Parti socialiste suisse de tout mettre en œuvre pour que la réforme III de l'imposition des entreprises, actuellement en débat au parlement, satisfasse aux standards internationaux sans être un outil qui œuvre au détriment de la substance même des collectivités publiques suisses. Le PSN demande notamment au PSS, si le débat aux chambres fédérales persiste dans la voie d'une législation exacerbant une concurrence intercantonale déjà effrénée, de combattre la RIE III par référendum.

### **Motivation**

Conformément à la prise de position du PSS du 28 juin 2014 à Winterthur, et notamment en accord avec son point 4a, la RIE III ne doit pas mettre l'avenir des collectivités publiques suisses en péril et devra être combattue avec la plus grande vigueur si tel est le cas. En effet, l'attractivité de la place économique suisse, la création d'emplois, le pouvoir d'achat des familles et les revenus des collectivités publiques doivent rester des préoccupations majeures et ne pas passer au second plan.

La compétitivité de la Suisse, au nom de laquelle est envisagée cette réforme, c'est aussi notamment son dense tissu de formation et de recherche, des infrastructures de qualité et une fiscalité des personnes physiques encore attractive. Réduire drastiquement les revenus de la fiscalité des personnes morales mettrait dangereusement en péril ces atouts.

De plus, comme pays exportateur désormais exposé aux fluctuations des cours de change, la Suisse doit veiller à ne pas renchérir le coût du travail, ce qui constitue déjà en soi un défi pour notre pays. Un tel renchérissement deviendrait une conséquence quasiment incontournable d'une diminution massive des impôts sur les personnes morales, si la compensation était recherchée dans l'augmentation des prélèvements calculés sur les salaires. Il faut donc garder à l'esprit que sacrifier les recettes fiscales des personnes morales pour conserver la compétitivité de la Suisse a des limites, surtout si ces sacrifices sont tels qu'ils impliquent une dégradation des conditions cadres.

Dès lors, le PSS doit exiger que la RIE III comprenne au minimum les points suivants :

- suppression des statuts fiscaux qui ne sont plus reconnus au plan international ;
- limitation des baisses fiscales à ce qui est strictement nécessaire pour assurer cette compétitivité, ce qui signifie notamment la renonciation à certains outils envisagés (notamment les intérêts notionnels et les « *step-up* », réévaluation d'actifs, qui n'ont d'autre vocation que de prolonger artificiellement la durée de vie des statuts actuels) ;
- codification précise et restrictive du recours aux « *license boxes* », en évitant que toute une matière fiscale – p. ex. les marques – n'entre dans le champ d'application de cet instrument ;
- propositions de recettes de compensation qui ne nuisent ni à la compétitivité du pays ni au pouvoir d'achat des familles ;
- limitation des incitations à des baisses excessives des impôts cantonaux, par exemple en limitant la part de l'impôt fédéral direct qui revient aux cantons lorsque ceux-ci abaissent leur niveau d'imposition en-dessous d'un certain seuil (de façon à éviter les stratégies « zéro impôt cantonal – un paquet de retour sur l'IFD », qui ruinent la capacité à taxer de tous les cantons) ;
- assurance que la Confédération assume les responsabilités internationales de la Suisse en se donnant les moyens de contrôler davantage les pratiques fiscales des cantons qu'elle doit pouvoir défendre et assumer face aux pays de l'OCDE et de l'UE ;
- mise en place d'une législation aussi uniforme que possible au plan national par l'inclusion de toutes les mesures dans la LHID, voire au niveau de l'impôt fédéral direct (en particulier les *license boxes*), plutôt qu'en laissant une trop grande latitude aux cantons pour choisir leurs modèles fiscaux « à la carte » ;
- renonciation à toute réforme qui ne soit pas strictement nécessaire pour assurer la compétitivité de la Suisse (rejeter l'abolition du droit de timbre).